

COMPTE-RENDU
de la séance du Conseil Municipal
du mardi 17 octobre 2023 à 20 h

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire

L'an deux mille vingt trois et le dix sept du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire de la commune.

Présents : Jean-Noël Abribat, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Sandrine Dupuy, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Alain Metge, Christophe Pillon et Emmanuel Rimann

Absents ayant donné procuration : Yves Micas (à Jean-Noël Abribat) - Isabelle Ottria (à Christophe Pillon) et Thierry Pros (à Emmanuel Rimann)

Excusés : Olivier Monségu

Absent : Ludovic Mazières,

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Emmanuel Rimann** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 19 septembre 2023.

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Délibérations**

2023-58 – Proposition d'émettre un avis au Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 (PRS)

Avis défavorable

VOTE : Pour = unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20 h 30.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

